

Thème : Actualité du droit administratif

Date : Vendredi 8 décembre 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Poitiers + Visioconférence

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Connaître et maîtriser les évolutions du droit administratif de l'année écoulée
- Assimiler et mettre en œuvre ces évolutions

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Actualité législatives et réglementaires
- Actualité jurisprudentielle

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale active, remise d'un support reprenant l'ensemble des décisions étudiées.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Manuel Delamarre, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.